

class=" green-theme-structs" >



[Tribune] Achat public : La France, nouveau moteur d'une Europe en panne de souveraineté

 07/09/2023  Sébastien Taupiac

« Tout le monde est d'accord pour produire en France, mais pas toujours pour acheter français ! » Une contradiction qui selon Sébastien Taupiac, Directeur de la communication et des relations publiques de la société e-Attestations, et administrateur de l'APASP, révèle une absence de culture en matière de souveraineté économique dans notre pays. L'État, les collectivités territoriales et les établissements de santé ont ainsi un rôle clé à jouer tant en termes de commandes que d'exemplarité...



La souveraineté économique désigne la capacité d'un pays à contrôler la production et la gestion de besoins essentiels, en ne dépendant pas d'un autre État ou d'une entreprise. Mais la souveraineté ne signifie pas pour autant l'autarcie ou le protectionnisme car elle ne concerne généralement qu'un domaine spécifique. On peut ainsi parler de souveraineté sanitaire, alimentaire, énergétique ou encore numérique s'agissant de la protection des données.

Tout est dit ! Peut-on ainsi par les textes ou les pratiques atteindre des objectifs de souveraineté à l'échelle d'une Union ou d'un continent ? La réponse est non.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause un modèle qui a démontré historiquement et encore récemment toute son efficacité en matière de vaccins ou encore de gestion de la crise ukrainienne, mais d'arrêter sans cesse d'attendre le droit Européen pour agir ou pour

expliquer qu'on ne peut agir.

Les crises, un révélateur à plusieurs titres

Si les différentes crises ont démontré des fragilités réelles en matière de sécurité et coûts d'approvisionnement, elles auront surtout conduit l'Etat à « enfin » considérer la commande publique nationale non plus comme « contrainte budgétaire » mais comme un levier stratégique économique et politique.

Une prise de conscience, certes un peu brutale, mais nous savons, oh combien !, notre pays sait se transcender sous la contrainte. 10 à 15% du PIB sont ainsi mobilisables dans un contexte de deniers publics rares et de taux d'intérêt en hausse.

Saluons ici ce changement de paradigme majeur qui honore notre pays mais qui bouleverse un achat public encore très prudent lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre un environnement réglementaire à des fins politiques (relire : **Achat local : et si on se parlait cash ?**)

La France s'inscrit ainsi tel un moteur (électrique ?) d'une Europe industrielle, mais aussi sociale et environnementale en panne.

Des freins bien plus culturels que réglementaires

L'achat public est historiquement approché, y compris dans sa gouvernance, comme un acte juridique à risques. Cet environnement, associé à une jurisprudence dense, explique en partie la frilosité des acheteurs dans l'intégration des politiques publiques et ce malgré la multiplication des lois, décrets et autres textes, mais aussi guides appelant « indirectement » à un patriotisme économique qui n'a jamais irrigué ni l'acheteur, ni l'utilisateur, ni le citoyen. Si les Allemands consacrent en valeur 49% de leur commande publique à leurs TPE et PME contre 30% en France, ce n'est pas une question de texte mais une question de culture, sensibilisation, formation et pratiques.

Tout le monde est d'accord pour produire en France mais pas toujours pour acheter français !

- Penser que le citoyen, consommateur, pourra à lui seul soutenir l'industrie française est une erreur qui plus est dans un contexte de contrainte économique forte.
- Penser que le secteur privé, dans l'environnement concurrentiel que nous connaissons, pourra à lui seul soutenir l'industrie française est une erreur.

L'État, les collectivités territoriales et les établissements de santé ont ainsi un rôle clé à jouer tant en termes de commandes que d'exemplarité. Il n'est pas ici question de favoriser telle ou telle PME ou telle ou telle entreprise locale mais de poser une stratégie achat à tous les

niveaux concourant à des objectifs de souveraineté qu'il reste à préciser.

Ne pas tout attendre de la réglementation européenne

L'État l'a bien compris en multipliant les initiatives à l'image du projet de Loi « industrie verte » à saluer (relire : **Achat local : un projet de loi indigent... ou un fin calcul politique ?**).

Au regard des disparités des États membres en termes de balance commerciale, de politique industrielle, d'enjeux de souveraineté, de politique sociale ou encore de pression sociétale, il serait dommageable d'attendre à cette échelle une évolution des Directives pour « favoriser » les entreprises européennes. Les attermoissements autour de la réciprocité dans les marchés publics en sont la démonstration.

Et la récente mobilisation du Parlement européen pour un « Buy European Act » semble quant à elle encore à ce stade relever davantage de l'intention que de l'action.

La France, par la forte mobilisation plus particulièrement de ses Ministres délégués chargés respectivement de l'Industrie et de la Transition numérique et des Télécommunications, est en train de baliser le chemin européen.

Se fixer des objectifs ambitieux mais réalistes et mesurables

La réindustrialisation ou relocalisation sont des processus longs et coûteux qui ne porteront leurs fruits qu'à moyen ou long terme. Investir aujourd'hui dans nos start-ups (cf. initiative « je choisis la french tech ») ou dans nos PME innovantes environnementales est indispensable car l'indépendance de demain se construit aujourd'hui.

Soyons réalistes. Malgré les initiatives d'acheteurs publics emprunts de patriotisme économique, toutes les initiatives politiques des vingt dernières années présentent des résultats mitigés (achats innovants, accès des TPE-PME, mobilisation autour du « Made in France »).

Pourquoi ? Tout simplement parce que la mobilisation s'est faite davantage sous la contrainte que sous la croyance.

La question n'est pas ou plus de favoriser les PME (relire "**Accès à la commande publique des PME renforcé : à chacun sa part !**") et encore moins les entreprises françaises ou les produits français (sous-entendu l'existence de critères objectifs ?) mais de faire de notre commande publique un levier de création, de soutien ou encore de développement des entreprises, solutions et expertises mais aussi des filières qui concourent aux différentes souverainetés que celle-ci soit alimentaire, sanitaire, numérique, financière, technologique, environnementale ou encore sociale.

Mais sans données essentielles et sans connaissance approfondie des acteurs économiques et de l'origine des produits et services, difficile de mobiliser une commande

publique « méconnue » avec des objectifs de politiques publiques non mesurables.

Penser souveraineté et coût global avant de penser PME et Made in France

Un salarié français sur sept est employé dans les 18.000 filiales étrangères sur son territoire, contre un sur dix chez ses voisins et un sur vingt aux Etats-Unis. Cette statistique, à elle seule, confirme la nécessité de penser global et non pas uniquement local. Cibler les orientations de la commande publique plutôt que poser des grandes ambitions parfois inatteignables.

Des mesures assez évidentes pourraient être prises pour accélérer la mobilisation déjà forte des pouvoirs publics :

- Mettre l'achat public au cœur des priorités de l'Etat (gouvernance et pilotage) avec la nomination d'un délégué interministériel à la commande publique permettant une bonne fois pour toutes de lever les injonctions contradictoires.
- En finir avec les incertitudes sur le poids de la commande publique par des dispositions plus larges et plus fortes en matière de données essentielles et d'open data (obligation sous les 40 000 € HT et dispositifs de sanctions associés).
- Simplifier plus encore et adapter le droit de la commande publique par une expérimentation liée à la création de marchés publics de souveraineté (périmètre et seuils) sur le modèle des achats innovants probablement plus faciles à justifier au niveau européen.
- Mobiliser les centrales d'achat mais aussi les acheteurs de taille importante par une communication régulière et précise de leur empreinte économique, environnementale et sociale et par de plus grandes exigences en termes de statut et de labellisation RFAR.
- Faire évoluer le SPASER d'une obligation de moyens à une obligation de résultat (indicateurs, mesures, plan d'actions).
- Accompagner les établissements publics dans la mise en place de solutions avancées de management de la relation fournisseurs et des risques associés afin d'assurer les obligations en matière de vigilance, de probité, de lutte contre la corruption mais aussi relater une réalité en termes d'engagements environnementaux ou sociaux.
- Mettre un terme au dispositif des attestations sur l'honneur qui ne permet pas d'appliquer réellement les dispositifs d'exclusion prévus et à venir au sein de la commande publique.
- Accroître la formation des acteurs de l'achat public au coût global et aux enjeux de souveraineté.

En conclusion, accélérer la mobilisation des deniers publics au service des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par une poursuite de la professionnalisation, de

la mutualisation à toutes les échelles et du développement des outils et plateformes permettant aux acheteurs mais aussi aux entreprises de se recentrer sur la valeur et leurs objectifs.

à propos de l'auteur



Sébastien Taupiac

Directeur de la communication et des relations publiques e-Attestations